ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024

Mardi 11 juin 2024

GROUPE Casino

OUVERTURE DE SÉANCE

LAURENT PIETRASZEWSKI
Président du Conseil d'administration

PHILIPPE PALAZZI

Directeur général

GROUPE Casino

COMITÉ EXÉCUTIF

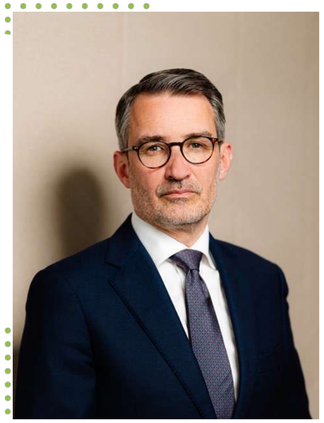

DIRECTEUR GÉNÉRAL
Philippe
PALAZZI

M&A
Esther
BITTON

RH
Estelle
CHERRUAU

FINANCE
Angélique
CRISTOFARI

CASINO FRANCE
Magali
DAUBINET-SALEN

ACHATS
Hervé
DAUDIN

FRANPRIX
Vincent
DOUMERC

STRATÉGIE

Alfred
HAWAWINI

CDISCOUNT & CNOVA

Thomas
METIVIER

COMM, RSE & AFFAIRES PUBLIQUES

Christophe
PIEDNOEL

MONOPRIX & NATURALIA

Guillaume
SENECLAUZE

IMMOBILIER

Stéphanie
ZOLESIO

SOMMAIRE

RÉSULTATS FINANCIERS

RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE

PLAN DE TRANSFORMATION DU NOUVEAU GROUPE CASINO

GOUVERNANCE

RÉMUNÉRATIONS

PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

VOTE DES RÉSOLUTIONS

1

RÉSULTATS FINANCIERS

ANGÉLIQUE CRISTOFARI
Directrice Administrative
& Financière

GROUPE Casino

NOUVEAU PÉRIMÈTRE

RECENTRÉ SUR LA FRANCE & LES FORMATS DE PROXIMITÉ

ACTIVITÉS POURSUIVIES

MARQUES DE PROXIMITÉ

Casino

franprix

MONOPRIX

Cdiscount

Autres

ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Assaí

Grupo Éxito

GPA

Hypermarchés
& Supermarchés Casino

GROUPE Casino

ACTIVITÉ 2023

CROISSANCE COMPARABLE DE **+1,8%** DES MARQUES DE PROXIMITÉ

CHIFFRE D'AFFAIRES DU GROUPE

9 Mds€

en 2023

GROUPE Casino

MONOPRIX

4,3 Mds€

+1,8% en comparable

- Dynamisme de Monop et alimentaire de Monoprix
- Retour à la croissance de Naturalia
- Accélération des ouvertures en franchise
- Développement à l'international

franprix

1,5 Md€

+3,2% en comparable

- Bonne dynamique du trafic clients
- Croissance de +18% du e-commerce
- Poursuite de la stratégie d'expansion en franchise

SPAR / LE PETIT Casino / Vival

1,5 Md€

+1,1% en comparable

- Poursuite de l'expansion du parc en franchise
- Transfert de 93 magasins d'intégrés en franchises

Cdiscount

1,2 Md€

-23% en comparable

- Réduction assumée des ventes directes non rentables
- Développement des services
  - Marketplace
  - Advertising
  - Services B2C
  - Activités B2B

Marques de Proximité **+1,8%** en comparable

-3,7% en comparable

GROUPE Casino

CHIFFRES CLÉS 2023

CHIFFRE D'AFFAIRES
DU GROUPE

9 Mds€

en 2023
-3,7% en comparable

EBITDA AJUSTÉ

765 M€

Marge de 8,5%

978 M€ en 2022 (marge de 10,4%)

EBITDA ajusté Groupe
de 765 M€ (-22%)

- **Marques de proximité :**
  - Monoprix (-8%) : marge de 10,6%
  - Franprix (-16%) : marge de 10,2%
  - Casino (-54%) : marge de 4,9%
- **Cdiscount :** progression de +51% de l'EBITDA sous l'effet de la transition vers un modèle plus rentable et du plan d'efficience

AMORTISSEMENTS

-640 M€

-662 M€ en 2022

ROC

124 M€

Marge de 1,4%

316 M€ en 2022 (marge de 3,4%)

ROC Groupe de 124 M€ (-61%),
après déduction des amortissements de 640 M€

RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ 2023

ROC	APCO	RESULTATS FINANCIER	IMPÔTS
124 M€	**-1,2** Md€	**-768** M€	**-778** M€
316 M€ en 2022	86 M€ en 2022	-414 M€ en 2022	-188 M€ en 2022

Autres produits et charges opérationnels (APCO) de **-1,2 Md€** incluant des pertes de valeur d'actifs de -0,9 Md€

Résultat financier **de -768 M€** lié à l'augmentation du coût de l'endettement financier net de -582 M€

Dette financière nette **-6,2** Mds€

Résultat net des activités poursuivies

-2,58 Mds€

+

Résultat net des activités abandonnées

-4,55 Mds€

Résultat net des activités abandonnées lié aux pertes opérationnelles des HM/SM et à la dépréciation de goodwill sur GPA, Éxito et HM/SM

=

Résultat net de l'ensemble consolidé

-7,1 Mds€

CHIFFRES CLÉS
DU T1 2024

CHIFFRE D'AFFAIRES

2,1 Mds€

-3,8% en comparable

-3,8% en comparable, dont :

- **+0,1% pour les marques de proximité** avec une base de comparaison élevée au T1 2023
- **-21% pour Cdiscount,** en lien avec la réduction assumée des ventes directes

EBITDA AJUSTÉ

106 M€

marge de **5,1**%

EBITDA ajusté en recul de -39 M€ vs T1 2023, impacté par des éléments non récurrents à hauteur de 22 M€

CASH-FLOW LIBRE

-327 M€

vs **-226** M€ au T1 2023

Cash-flow libre de -327 M€ après paiement de 153 M€ de dettes sociales et fiscales placées sous moratoire en 2023

DETTE FINANCIÈRE NETTE

-1,6 Md€

vs **-6,2** Mds€ à fin 2023

RÉDUCTION DE LA DETTE FINANCIÈRE

-4,6 Mds€

depuis fin 2023

La restructuration financière a permis de réduire la dette de 6,2 Mds€ à fin 2023 à 1,6 Md€ au 31 mars 2024

(En M€)	31/03/24	31/12/23	Variation
Emprunts et dettes financières	**3 247**	**7 232**	**-3 985**
Obligations EMTN / HY CGP	-	2 168	-2 168
RCF Monoprix réinstallé / RCF Casino Finance	711	2 051	-1 340
Term Loan réinstallé / Term Loan B	1 410	1 425	-15
Obligations HY Quatrim	491	553	-62
Lignes confirmées Monoprix	159	170	-11
PGE Cdiscount	60	60	-
Autres	416	805	-484
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-1 654	-1 051	-602
Dette financière nette	**1 593**	**6 181**	**-4 587**

TROIS VOLETS FINANCIERS DU PLAN DE TRANSFORMATION

FINALISÉ

RESTRUCTURATION FINANCIERE

- **Augmentation de capital de 1,2 Md€**
- **Conversion en capital de la majeure partie de la dette** sécurisée et non sécurisée : **4,9 Mds€** d'échéances en principal

EN COURS DE DÉPLOIEMENT

CESSION DES HM/SM

- Accords avec le Groupement les Mousquetaires, Auchan Retail France et Carrefour portant sur **la cession d'un total de 394 HM/SM**
- **31 HM/SM restants à vendre** et 13 HM/SM Codim

PROJET DE REORGANISATION

- Projet de réorganisation et de **redimensionnement des fonctions supports des sièges du groupe**
- **Restructuration du schéma logistique**

RÉALISATION EFFECTIVE DE LA RESTRUCTURATION FINANCIÈRE

MISE EN ŒUVRE DES OPÉRATIONS

PRÉVUES PAR LE PLAN DE SAUVEGARDE ACCÉLÉRÉE
LE 27 MARS 2024

- Augmentation de capital à hauteur de
  1,2 Md€
- Conversion en capital de la majeure partie de la dette sécurisée et non sécurisée
  4,9 Mds€
  d'échéances en principal

OPÉRATIONS EN COURS SUR LE CAPITAL

DU 14 MAI AU 13 JUIN 2024
OPÉRATIONS DE REGROUPEMENT DES ACTIONS COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL

14 JUIN 2024
RÉDUCTION DU CAPITAL SOCIAL

14 MAI 2024
37,3 Mds
d'actions de **0,01€** de valeur nominale chacune

13 JUIN 2024
373 M
d'actions de **1,00€** de valeur nominale chacune

14 JUIN 2024
373 M
d'actions de **0,01€** de valeur nominale chacune

CESSION EN COURS DES HM/SM

ACCORDS AVEC LE GROUPEMENT LES MOUSQUETAIRES

26 MAI 2023

Accords sur la cession de deux vagues 61 et 71 magasins

30 SEPT 2023

Cession de 61 magasins dont 52 HM/SM

1 JUILLET 2024

Cession de 6 HM

30 SEPT 2024

Cession de 65 magasins dont 49 SM

CESSION EN COURS DES HM/SM

ACCORDS AVEC AUCHAN RETAIL FRANCE, LE GROUPEMENT LES MOUSQUETAIRES & CARREFOUR

24 JANV 2024
Accords avec GLM et Auchan Retail sur la cession de 287 HM/SM

8 FEV 2024
Accord avec Carrefour sur la cession de 25 HM/SM

30 AVRIL 2024
1re vague Cession de 121 HM/SM

31 MAI 2024
2e vague Cession de 90 HM/SM

1 JUILLET 2024
3e vague Cession des 76 HM/SM restants

En dehors de ces accords, 31 HM/SM sont toujours en vente et 13 HM/SM Codim (Corse)

PROJET DE RÉORGANISATION

UNE ORGANISATION ADAPTÉE AU NOUVEAU PÉRIMÈTRE DU GROUPE CASINO

- Mise en commun des fonctions supports entre les marques
- Ré-internalisation de compétences
- Un projet de Plan de Sauvegarde de l'Emploi équilibré entre les différents sites
- Proposition d'un dispositif complet, responsable et personnalisé d'accompagnement des collaborateurs

ADAPTATION DU SCHÉMA LOGISTIQUE

Restructuration du schéma logistique de Casino France pour redimensionner le réseau et préserver la continuité des magasins de proximité

TROIS VOLETS FINANCIERS
DU PLAN DE TRANSFORMATION

FINALISÉ

EN COURS DE DÉPLOIEMENT

RESTRUCTURATION FINANCIÈRE

- **Augmentation d**
  de 1,2 Md€
- **Conversion en co**
  majeure partie d
  sécurisée et non
  Mds€ d'échéances en principal

CESSION DES HM/SM

- **31 HM/SM restants à vendre**
  et 13 HM/SM Codim

PROJET DE REORGANISATION

ation
ement
rts des

chéma
logistique

Compte tenu de l'ampleur du plan de transformation
et du déploiement en cours de ces trois volets financiers,
le Groupe n'envisage pas de communiquer
de perspectives 2024 dans l'immédiat

2

RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE

CHRISTOPHE PIEDNOËL
Directeur Communication,
Affaires Publiques et RSE

GROUPE Casino

UN GROUPE ENGAGÉ & RECONNU
POUR SA PERFORMANCE SOCIALE & ENVIRONNEMENTALE

COMMERCE RESPONSABLE

Signataire du **Pacte Mondial des Nations Unies** et des **Women's Empowerment Principles**

THE GLOBAL COMPACT

WOMEN'S EMPOWERMENT PRINCIPLES

Labels **Diversité et Egalité** certifiés par l'Afnor

LABEL DIVERSITÉ

LABEL ÉGALITÉ

Objectifs climatiques validés par la Science Based Targets Initiative

SCIENCE BASED TARGETS

DRIVING AMBITIOUS CORPORATE CLIMATE ACTION

PERFORMANCES ESG* MAINTENUES EN 2023

MOODY'S ESG Solutions	**73** / 100
S&P Global	**67** / 100
FTSE4Good	**4.1** / 5
CDP DISCLOSURE INSIGHT ACTION	de A+ à D- **A-**

* CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE

GROUPE Casino

UN EMPLOYEUR RESPONSABLE & ENGAGÉ
POUR LA DIVERSITÉ

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET PROMOTION DE LA DIVERSITÉ

- 1re enseigne de distribution à avoir obtenu le Label Diversité et Égalité Professionnelle, auprès de l'AFNOR pour l'ensemble de ses enseignes
- Parmi les premiers signataires de la Charte LGBT+, engagement renouvelé en 2022

INCLUSION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- Engagé depuis 1995 en faveur de l'insertion des personnes en situation de handicap
- Mise en place d'accords signés avec les organisations syndicales, engagement sur des politiques, des actions et des objectifs à 2025

PÉRIMÈTRE FRANCE

HORS EFFECTIF MAGASINS CASINO SUPERMARCHÉS ET HYPERMARCHÉS

5 % de salarié(e)s en situation de handicap

25 % des effectifs de moins de 30 ans

+1000 d'alternants

49 % de femmes

31 % des effectifs de plus de 50 ans

94 % des effectifs en CDI

UN EMPLOYEUR RESPONSABLE & ENGAGÉ
POUR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

INDEX ÉGALITÉ FEMME HOMME
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

95/100

46.1 %
de femmes cadres

38 %
de femmes parmi les cadres supérieurs dirigeants

50 %
Objectif de femmes cadres d'ici 2030

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

- Réseau de **mixité groupe** « Pluriel », 700 membres à ce jour
- **Programme de formation en leadership « Si elles »** ouvert à toutes les femmes du Groupe
- **Lancement de « Fresques de l'équité »** au sein de toutes les enseignes, une initiative pionnière dans le secteur

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

- Soutien d'**ONU Femmes** au travers de la campagne *Orange Day* (Produit partage et sensibilisation)
- Guide pour lutter contre les violences conjugales et intrafamiliales et **promotion du numéro d'appel 3919**

GROUPE Casino

UN COMMERÇANT RESPONSABLE
AU TRAVERS DE SON OFFRE PRODUIT

UNE OFFRE DE PRODUITS PLUS RESPONSABLES

- Plus de **2200 produits Bio** à marque propre ; **80%** de l'offre textile Monoprix répondant à des critères responsables
- **Politique Nutrition/Santé initiée en 2005 :** suppression de 80% de substances controversées identifiées dans les produits à marque propre

AMÉLIORATION DU BIEN-ÊTRE ANIMAL

- **100% des œufs** commercialisés en magasin issus de poules élevées **hors cage**
- À l'origine de **l'étiquetage Bien-Être Animal** et déployé sur les produits de la filière poulet vendus dans les enseignes Casino, Monoprix et Franprix

SUPPRESSION / RÉDUCTION DES EMBALLAGES PLASTIQUES

- Signataire du **Pacte Plastique** avec notamment l'engagement d'atteindre 100% des emballages recyclables ou réutilisables d'ici 2025
- **Suppression et réduction du plastique** sur plus de 1600 produits depuis 2019

UNE INFORMATION CONSOMMATEUR RENFORCÉE

Planet-score et Nutri-score sur les produits Franprix et Monoprix

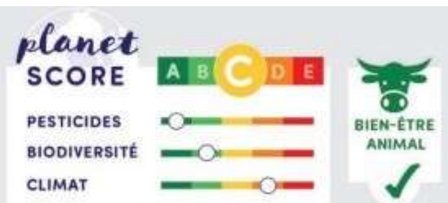

UN GROUPE MOBILISÉ
POUR LA TRANSITION CLIMATIQUE

RÉDUCTION DE L'EMPREINTE CARBONE DU GROUPE

- Des objectifs de réduction SBT* à horizon 2025, portant sur ses **scopes 1, 2 et 3**
- **Baisse de 55%** des émissions directes depuis 2015 pour atteindre 123 KTCO2e à fin 2023
- **Baisse de 31%** des émissions indirectes (scope 3) depuis 2018 pour atteindre 6,3 MTCO2e** à fin 2023

RÉDUCTION DES ÉMISSIONS LIÉES AU TRANSPORT DE MARCHANDISES

- Engagement des enseignes dans le programme **FRET21** porté par l'ADEME.
- Engagement de Franprix pour une **flotte dédiée 100% durable** d'ici fin 2024 (véhicules électriques, biogaz, biocarburants)
- Livraison de plus de 300 magasins franciliens par voie fluviale **(« Franprix en Seine »)**

RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

- **Certification ISO 50001** de magasins, entrepôts et sièges sociaux
- Déploiement de la **charte Eco Watt** et des plans de sobriété énergétique dans l'ensemble des enseignes du Groupe

RÉDUCTION DE L'EMPREINTE DES PRODUITS VENDUS

- **100% des acheteurs formés** aux enjeux climatiques
- Mobilisation du **Top 100 fournisseurs** pour la transition vers une offre moins carbonée
- **Offre végétale** avec les corners *Veggie* en magasin, une offre 100% Vegan chez Naturalia, le challenge « Veganuary » chez Monoprix…
- Offre de **produits moins énergivores, plus réparables, reconditionnés, Made In France…** sur le site de Cdiscount qui enregistre une quote part de chiffre d'affaires responsables de près de 20% au T1 2024

* SCIENCE BASED TARGETS
** EMISSIONS ESTIMÉES SUR LE NOUVEAU PÉRIMÈTRE GROUPE (FRANCE HORS ENSEIGNES HM ET SM CASINO)

UN GROUPE ENGAGÉ
AUX CÔTÉS DE SES PARTIES PRENANTES

PARTENARIATS DE CONFIANCE AUPRÈS DES PRODUCTEURS

- Programme **Tous cultiv'acteurs,** déployé depuis 2016 chez Monoprix qui a rassemblé, en 2023, 24 filières et 730 producteurs
- Soutien au **commerce équitable :** plus de 20 ans de partenariat avec Max Havelaar chez Monoprix, et un total de 3000 producteurs accompagnés à fin 2023

IMPACTS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX DE LA CHAINE D'APPROVISIONNEMENT EN LIEN AVEC LES FOURNISSEURS

Plus de **580 audits d'usines,** fabriquant des marques propres, situées dans les pays à risque, réalisés en 2023.

LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE AVEC LES PARTENAIRES HISTORIQUES

- Soutien de la **Fédération Française des Banques Alimentaires** depuis 2009
- **46,5 millions d'équivalent repas** apportés aux réseaux des banques alimentaires en 2023
- **3 millions de paniers sauvés** chez Monoprix et Naturalia depuis 2017

UN GROUPE ENGAGÉ
AUPRÈS DES PLUS DÉMUNIS

DEUX FONDATIONS

fondation
GROUPE CASINO

La Fondation Casino qui a célébré ses 10 ans d'éducation par le théâtre. En 2023 ce sont plus de 1000 « artistes à l'école » accompagnés et 12 projets théâtre financés

La Fondation Monoprix qui centre son action sur la rupture de la solitude face à la rue. 34 projets associatifs ont été soutenus pour lutter contre la solitude face à la rue et favoriser l'accès aux produits de première nécessité pour un montant de près de 300 000 euros

La Fondation MONOPRIX

AU TRAVERS DE PARTENARIATS

Avec microDON depuis 2011 pour déployer l'arrondi en caisse dans les magasins Franprix, Monoprix et Naturalia. Depuis 2014 ce sont plus de 6 millions d'euros collectés au profit de nombreuses associations dont l'Institut Curie, Gustave Roussy, la Fondation des femmes

GROUPE Casino

3

PLAN DE TRANSFORMATION DU NOUVEAU GROUPE CASINO

PHILIPPE PALAZZI
Directeur général

UN PROJET DE LONG TERME
POUR LE NOUVEAU CASINO

ARTICULÉ EN **3** PHASES

RESTRUCTURER

CONSOLIDER

DÉVELOPPER

Q2 **2024** | Q3 | Q4 | Q1 **2025** | Q2 | Q3 | Q4 | Q1 **2026** | Q2 | Q3 | Q4 | Q1 **2027**

GROUPE Casino

UN PIED DANS
LE MARAIS,
L'AUTRE DANS
E POTAGER.

LE PETIT Casino DE FONDAUDEGE
#CASINO
EST TOUT PRES
CAVE À BIÈRES
PAUSE DÉJ
PLUS DE 400 PRODUITS BIO
LOCAUX

FINALISER

TROIS CHANTIERS PRIORITAIRES

EN COURS DE DÉPLOIEMENT

CESSION DES HM/SM

- **Mise en œuvre de la cession des HM/SM** en France pour couper le principal foyer de pertes et sauver le Groupe
- Le groupe passe de **14,5 Mds€ de chiffre d'affaires à 9,0 Mds€** en 2023 post cessions HM/SM

ADAPTATION DU SCHEMA LOGISTIQUE

Redimensionner au nouveau périmètre le réseau logistique de Casino France et **préserver la continuité des livraisons des magasins de proximité**

REORGANISATION DES SIEGES

Ajustement de la taille des fonctions supports de DCF, du Groupe et **mutualisation de fonctions transverses** en vue de synergies

UN PIED DANS
LE MARAIS,
L'AUTRE DANS
E POTAGER.

LE PETIT Casino DE FONDAUDEGE
#CASINO
EST TOUT PRES
CAVE À BIÈRES
PAUSE DÉJ
PLUS DE 400 PRODUITS BIO
LOCAUX

S'APPUYER SUR LES FORCES CLÉS DU GROUPE
POUR SOUTENIR LA RELANCE

MARQUES PUISSANTES

LE PETIT Casino
monop'
Vival
MONOPRIX
NATURALIA
Casino shop
Cdiscount
franprix
SPAR

MAILLAGE GÉOGRAPHIQUE

COLLABORATEURS ENGAGÉS

EXPERTISE DE LA FRANCHISE

GROUPE Casino

VISION DU GROUPE CASINO
“LE MEILLEUR DE LA PROXIMITÉ”

LE PETIT Casino
franprix
Vival
MONOPRIX
SPAR
Casino shop
monop’
Cdiscount
NATURALIA

GROUPE Casino

CONCRÉTISER NOTRE VISION
DU « MEILLEUR DE LA PROXIMITÉ »

CONSTATS & LEVIERS D'ACTIONS POUR CRÉER DE LA VALEUR

UN GROUPE RECENTRÉ SUR LA PROXIMITÉ ET LA FRANCHISE

Transformer **la culture et le modèle** commercial pour rendre la proposition de valeur aux franchisés plus compétitive.

Développer une culture BtoB

UN MAILLAGE À RÉEQUILIBRER

Optimiser la performance du parc existant, **relancer et coordonner l'expansion globale**

DÉGRADATION DE L'ATTRACTIVITÉ ET DE L'EXPÉRIENCE CLIENT

Rénover & réhumaniser, investir durablement dans les prix des produits les plus sensibles et éliminer les prix assassins

UN FONCTIONNEMENT EN SILOS SOURCE DE DYSFONCTIONNEMENTS

Développer un **socle commun,** chasser en meute et **trouver des économies récurrentes pour soutenir l'investissement**

INCARNER UNE PROXIMITÉ RESPONSABLE…

…POUR ENGAGER UNE CROISSANCE DURABLE & RENTABLE

UNE OFFRE COHÉRENTE
AVEC LES ATTENTES DES CONSOMMATEURS

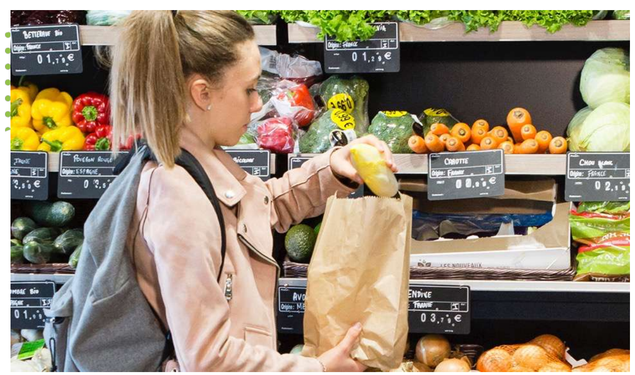

UNE OFFRE RESPECTUEUSE
DES PRODUCTEURS & DE L'ENVIRONNEMENT

DES SERVICES EN PHASE
AVEC LES NOUVEAUX BESOINS DES CLIENTS

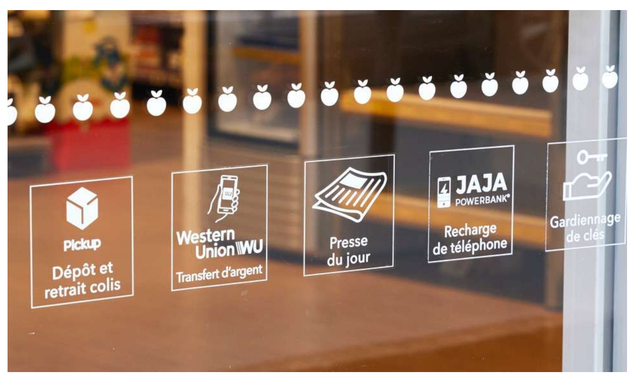

UNE FEUILLE DE ROUTE CLAIRE

3 CROITRE DE MANIÈRE RENTABLE ET RESPONSABLE

2 CRÉER DE LA VALEUR

1 FINALISER LES CHANTIERS PRIORITAIRES

Q2 2024	Q3	Q4	Q1 2025	Q2	Q3	Q4	Q1 2026	Q2	Q3	Q4	Q1 2027
RESTRUCTURER				CONSOLIDER				DÉVELOPPER			

4 GOUVERNANCE

LAURENT PIETRASZEWSKI

Président du Conseil d'administration

COMPOSITION, ACTIVITÉS DU CONSEIL & DES COMITÉS EN 2023

JEAN-CHARLES NAOURI
Président-Directeur général

JOSSELINE DE CLAUSADE
(Carpinienne de Participations)

FRANCK HATTAB
(Foncière Euris)

VIRGINIE GRIN
(Finatis)

ODILE MURACCIOLE
(Euris)

HERVÉ DELANNOY
(Par-Bel 2)

FRÉDÉRIC SAINT-GEOURS
● ■ ▲ ★

12
membres

5
membres indépendants

MEMBRES INDÉPENDANTS

NATHALIE ANDRIEUX
● ■ ▲ ★

MAUD BAILLY
▲

THIERRY BILLOT
Administrateur référent
● ■ ▲ ★

BÉATRICE DUMURGIER
● ★

CHRISTIANE FÉRAL-SCHUHL
■ ★

La composition, les travaux du Conseil, des Comités et de l'Administrateur référent en 2023 sont détaillés dans le document d'enregistrement universel 2023 (p 463 à p 483).

● Comité d'audit
■ Comité gouvernance et RSE
▲ Comité des nominations et des rémunérations
★ Comité ad hoc

ACTIVITÉS DU CONSEIL & DES COMITÉS SPÉCIALISÉS EN 2023

ACTIVITÉ DU CONSEIL

19

RÉUNIONS DU CONSEIL
en 2023

Taux de présence aux Conseils

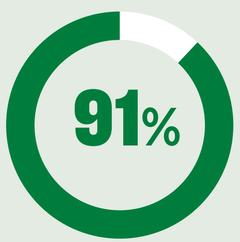

COMITÉ D'AUDIT

Taux d'indépendance

COMITÉ DES NOMINATIONS & DES RÉMUNÉRATIONS

Taux d'indépendance

COMITÉ GOUVERNANCE & RSE

Taux d'indépendance

COMITÉ AD HOC

Taux d'indépendance

Évolution de 5 à 4 membres à compter du 25 octobre 2023 avec un taux d'indépendance de 3/4)

Taux de présence aux Comités spécialisé

	COMITÉ D'AUDIT	COMITÉ DES NOMINATIONS & DES RÉMUNÉRATIONS	COMITÉ GOUVERNANCE & RSE	COMITÉ AD HOC
	16 RÉUNIONS	**7** RÉUNIONS	**8** RÉUNIONS	**16** RÉUNIONS

COMPOSITION DU CONSEIL

DEPUIS LE 27 MARS 2024
& À L'ISSUE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE*

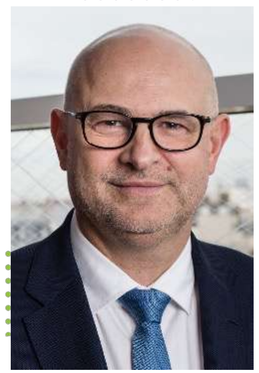

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT
Laurent PIETRASZEWSKI

DIRECTEUR GÉNÉRAL
Philippe PALAZZI

ADMINISTRATRICE INDÉPENDANTE
Nathalie ANDRIEUX

ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT
Pascal CLOUZARD

ADMINISTRATEUR
Branislav MIŠKOVIČ

ADMINISTRATRICE INDÉPENDANTE
Athina ONASSIS

ADMINISTRATRICE INDÉPENDANTE
Elisabeth SANDAGER

CENSEUR
Martin PLAVEC

CENSEUR
Thomas PIQUEMAL

CENSEUR
Thomas DOERANE

- Dissociation des fonctions
- Taux d'indépendance : **71,4 %**
- Féminisation : **43 %**
- **1 administrateur représentant les salariés a été désigné**

* SOUS RÉSERVE DU VOTE DES RÉSOLUTIONS 13 À 23

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DEPUIS LE 27 MARS 2024
& À L'ISSUE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

PROPOSITIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

RÉSOLUTION 14

RATIFICATION D'UN ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT

Laurent
PIETRASZEWSKI

COMPÉTENCES

- Commerce/Distribution
- Digital/Technologie/Médias
- Juridique
- RSE
- Expérience de DG

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DEPUIS LE 27 MARS 2024
& À L'ISSUE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

PROPOSITIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

RÉSOLUTION 13

RATIFICATION D'UN ADMINISTRATEUR

Philippe **PALAZZI**
DIRECTEUR GENERAL

COMPÉTENCES

- Commerce/Distribution
- Digital/Technologie/Médias
- Finance
- RSE
- Expérience Internationale
- Expérience de DG

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DEPUIS LE 27 MARS 2024
& À L'ISSUE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

PROPOSITIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

RÉSOLUTION 18 & 20

RATIFICATION & RENOUVELLEMENT D'UNE ADMINISTRATRICE INDÉPENDANTE

Elisabeth
SANDAGER

COMPÉTENCES

- Commerce/Distribution
- Digital/Technologie/Médias
- Finance
- Juridique
- RSE
- Expérience internationale
- Expérience de DG

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DEPUIS LE 27 MARS 2024
& À L'ISSUE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

PROPOSITIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

RÉSOLUTION 17

RATIFICATION D'UNE ADMINISTRATRICE INDÉPENDANTE

Athina
ONASSIS

COMPÉTENCES

- Immobilier/Gestion d'actifs
- Expérience Internationale
- Expérience de DG

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DEPUIS LE 27 MARS 2024
& À L'ISSUE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

PROPOSITIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

RÉSOLUTION 16

RATIFICATION D'UN ADMINISTRATEUR

Branislav
MIŠKOVIČ

COMPÉTENCES

- Commerce/Distribution
- Finance
- Digital/Technologie/Médias
- Expérience Internationale
- Expérience de DG

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DEPUIS LE 27 MARS 2024
& À L'ISSUE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

PROPOSITIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

RÉSOLUTION 15

RATIFICATION D'UN ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT

Pascal
CLOUZARD

COMPÉTENCES

- Commerce/Distribution
- Digital/Technologie/Médias
- Finance
- RSE
- Expérience Internationale
- Experience de DG

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DEPUIS LE 27 MARS 2024
& À L'ISSUE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

PROPOSITIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

RÉSOLUTION 19

RENOUVELLEMENT D'UNE ADMINISTRATRICE INDÉPENDANTE

Nathalie
ANDRIEUX

COMPÉTENCES

- Commerce/Distribution
- Digital/Technologie/Médias
- Finance
- RSE
- Expérience Internationale
- Expérience de DG

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DEPUIS LE 27 MARS 2024
& À L'ISSUE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

PROPOSITIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

RÉSOLUTION 21 À 23

RATIFICATIONS DE CENSEURS

Thomas
DOERANE

Thomas
PIQUEMAL

Martin
PLAVEC

Expertise spécialisée en matière financière
et de gestion d'entreprise

COMPOSITION DES COMITÉS
DEPUIS LE 27 MARS 2024

LE COMITÉ D'AUDIT

2/3 d'indépendants
1 réunion depuis 27/03
100 % Assiduité

- **PASCAL CLOUZARD**
- NATHALIE ANDRIEUX
- BRANISLAV MIŠKOVIČ
- MARTIN PLAVEC

PRINCIPALES ACTIVITÉS

- Examen des comptes, trésorerie et de l'endettement
- Risques et efficacité du contrôle interne; travaux de l'audit interne et externe
- Coordination en matière de RSE

LE COMITÉ DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS

2/3 d'indépendants
1 réunion depuis 27/03
100 % Assiduité

- **ELISABETH SANDAGER**
- NATHALIE ANDRIEUX
- BRANISLAV MIŠKOVIČ

PRINCIPALES ACTIVITÉS

- Composition du Conseil et des Comités, indépendance des membres
- Développement capital humain et succession
- Politiques de rémunération

LE COMITÉ GOUVERNANCE ET RSE

100 % d'indépendants
1 réunion depuis 27/03
100 % Assiduité

- **NATHALIE ANDRIEUX**
- ATHINA ONASSIS
- ELISABETH SANDAGER

PRINCIPALES ACTIVITÉS

- Application des règles de gouvernance et évaluation du Conseil, gestion des conflits d'intérêts
- Politiques en matière d'éthique et de RSE, suivi des résultats et des plans d'actions

LE COMITÉ STRATÉGIQUE

3 réunions depuis 27/03
100 % Assiduité

- **PHILIPPE PALAZZI**
- PASCAL CLOUZARD
- BRANISLAV MIŠKOVIČ
- THOMAS DOERANE
- THOMAS PIQUEMAL
- MARTIN PLAVEC

PRINCIPALES ACTIVITÉS

- Examen de la stratégie à moyen et long terme
- Suivi de l'environnement concurrentiel et des principaux enjeux

5 RÉMUNÉRATIONS

ELISABETH SANDAGER
Présidente du Comité des nominations
& des rémunérations

RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL EN 2023

RÉSOLUTION 8 (AU TITRE DE L'EXERCICE 2023 - EX POST)

DURANT LE MANDAT	**RÉMUNÉRATION FIXE**	**825 000 €**	Inchangé par rapport à 2022.
DURANT LE MANDAT	**RÉMUNÉRATION VARIABLE ANNUELLE**	**Sans objet**	• La rémunération variable 2023 du PDG ressort à un montant brut de 109 313 €. • Au regard de la restructuration en cours du Groupe et de ses impacts sociaux potentiels, le PDG a décidé de renoncer à percevoir cette somme.
DURANT LE MANDAT	**RÉMUNÉRATION LONG TERME**	**Sans objet**	Au titre de la cessation de ses fonctions de PDG, perte des droits à la rémunération variable LT attribuée en 2023 dont le versement est également conditionné à la présence du dirigeant.
EN CAS DE DÉPART	**INDEMNITÉ DE DÉPART & INDEMNITÉ DE NON-CONCURRENCE**	**Sans objet**	Le PDG ne bénéficie d'aucune indemnité en cas de cessation de ses fonctions, ni d'indemnités relatives à une clause de non-concurrence.
EN CAS DE DÉPART	**RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE**	**Sans objet**	Le PDG ne bénéficie d'aucun régime de retraite supplémentaire.

15 000 € au titre de son mandat d'administrateur

RÉMUNÉRATION
DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL
JUSQU'AU 27 MARS 2024

RÉSOLUTION 10 (politique 2024 - *ex-ante*)

DURANT LE MANDAT	**RÉMUNÉRATION FIXE**	**825 000 €** *prorata temporis*	Partie fixe d'un montant brut annuel inchangé de 825 000 € et versée *prorata temporis*, à l'exclusion de toute autre rémunération.
DURANT LE MANDAT	**RÉMUNÉRATION VARIABLE ANNUELLE**	**Sans objet**	Aucune rémunération variable annuelle attribuée au PDG au titre de l'exercice 2024.
DURANT LE MANDAT	**RÉMUNÉRATIONS LONG TERME**	**Sans objet**	Au titre de la cessation de ses fonctions de PDG, perte des droits à l'attribution des rémunérations variables antérieures soumises à conditions de performance et de présence
EN CAS DE DÉPART	**INDEMNITÉ DE DÉPART & INDEMNITÉ DE NON-CONCURRENCE**	**Sans objet**	Au titre de la cessation de ses fonctions de PDG, le PDG ne percevra aucune indemnité de départ ni de non-concurrence.
EN CAS DE DÉPART	**RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE**	**Sans objet**	Le PDG ne bénéficie d'aucun régime de retraite supplémentaire.
	15 000 € *prorata temporis* **au titre de son mandat d'administrateur**		

RÉMUNÉRATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
A PARTIR DU 27 MARS 2024

RÉSOLUTION 24 (politique 2024 - *ex-ante*)

DURANT LE MANDAT

RÉMUNÉRATION FIXE	• Rémunération fixe annuelle brute de 825 000 € fixée au regard des missions confiées et de la situation particulière de la Société. • Versée au *prorata temporis*, soit 618 750 € au titre de 2024.
RÉMUNÉRATION VARIABLE ANNUELLE	• Intégralement soumise à la réalisation d'objectifs exigeants fixés par le Conseil d'administration sur proposition du CNR (75 % d'objectifs opérationnels, 10 % d'objectifs de performance individuelle et 15 % d'objectifs quantitatifs liés à la RSE) • Entre 0 % et 121 % de la rémunération fixe (cible à 100 %) • Plafond à 100 % de la rémunération fixe au titre de l'exercice 2024

RÉMUNÉRATION LONG TERME	• Attribution de 65 075 922 actions (avant regroupement) sous conditions de performance et de présence du DG
	  ○ 25 % sur la base du prix moyen du cours de l'action par rapport au prix de souscription de l'augmentation de capital
	  ○ 75 % sur la base de cibles de performances financières en ligne avec le plan de création de valeur (la composante clé étant le flux de trésorerie opérationnelle disponible)
	• Cumul période de performance et/ou durée de conservation des actions = 3 ans

Aucune rémunération au titre du mandat d'administrateur

RÉMUNÉRATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
A PARTIR DU 27 MARS 2024

RÉSOLUTION 24 (politique 2024 - *ex-ante*)

EN CAS DE DÉPART	**INDEMNITÉ DE DÉPART & INDEMNITÉ DE NON-CONCURRENCE**	• En cas de départ contraint (hors cas de faute grave ou lourde ou de possibilité pour le DG de faire valoir ses droits à la retraite), le DG percevra : o Dans les 12 mois suivant la prise de fonction: 100 % de la rémunération fixe + rémunération variable 2024 *prorata temporis* en fonction des objectifs atteints o À compter du 13ème mois – 100 % de la rémunération fixe et variable moyenne perçue au cours des 2 précédents exercices – plafond incluant l'indemnité de non-concurrence, le cas échéant. • Indemnité de non-concurrence de 12 mois ouvrant droit à une indemnité d'un montant brut égal à 12 mois de rémunération fixe et variable (Moyenne perçue 2 exercices précédents), aucune indemnité en cas de départ après 65 ans ou s'il fait valoir ses droits à la retraite et faculté par le Conseil d'administration de lever l'obligation.
	RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE	• Sans objet – le DG est affilié aux régimes de retraite complémentaire, dans les conditions fixées dans le Code de la sécurité sociale

RÉMUNÉRATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
AU TITRE DE 2024

FOCUS SUR LA RÉMUNÉRATION VARIABLE ANNUELLE 2024 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

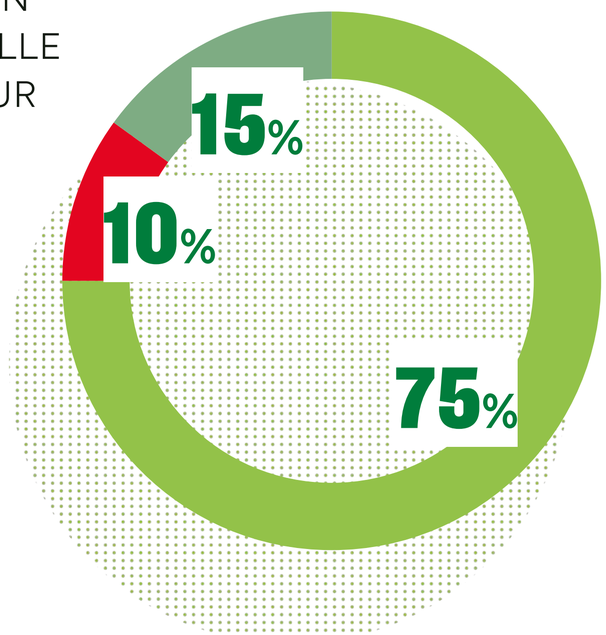

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	**75%**
Préparation et mise en œuvre des premières étapes de la réorganisation des filiales concernées de la Société	25%
Réalisation des 3 vagues de vente d'HM/SM	25%
Préparation et mise en place du plan stratégique 2025	25%
OBJECTIFS DE PERFORMANCE INDIVIDUELLE	**10%**
Stabilisation du Comité exécutif, stabilisation des résultats financiers, communication globale et coopération avec le Conseil d'administration, ses comités et le Comité exécutif.	
OBJECTIFS QUANTITATIFS LIÉS À LA RSE	**15%**
Pourcentage de femmes cadres au sein du périmètre France	5%
Tonnes de dioxyde de carbone (CO2) émises par le Groupe en France en 2024	5%
Consommation électrique par m2 dans l'ensemble des enseignes en France	5%

RÉMUNÉRATION
DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A PARTIR DU 27 MARS 2024

RÉSOLUTION 25 (politique 2024 - *ex-ante*)

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Rémunération fixe annuelle brute de 200 000 € fixée au regard des missions confiées et de la situation particulière de la Société à la suite de la restructuration.
- Versée *prorata temporis* soit 150 000 € au titre de 2024.
- Intégrée dans l'enveloppe de rémunération maximum de 650 000 € pouvant être allouée au titre d'une année aux membres du Conseil.
- Conformément aux recommandations du Code Afep-Medef aucune autre forme de rémunération (y compris rémunération variable, indemnité de départ ou retraite supplémentaire) n'est prévue pour le Président du Conseil d'administration.

RÉMUNÉRATION
DES MANDATAIRES SOCIAUX NON EXÉCUTIFS

RÉSOLUTION 9 (amendement de la politique 2023),
RÉSOLUTION 11 et 26 (politique 2024)

- Maintien de l'enveloppe globale annuelle à 650 000 € (2023 et 2024)
  - Montant versé en janvier 2024 au titre de 2023 : 571 260 €
  - Montant revenant aux membres du Comité ad hoc au titre de 2023 : 78 725 € sous réserve du vote de la résolution 9
- Reconduction des règles de répartition en 2024 (versement *prorata temporis*)

ADMINISTRATEUR	30 000 € composé d'une part fixe de 8 500 € et d'une part variable à 21 500 € en fonction de l'assiduité
ADMINISTRATEUR RÉFÉRENT (jusqu'au 27 mars 2024)	15 000 €
PRÉSIDENCE D'UN COMITÉ	10 000 €
MEMBRE DU COMITÉ AD HOC (21 avril 2023 – T1 2024)	1 500 € par réunion dans la limite de 16 500 € majoré d'un montant brut de 2 500 € pour le Président
MEMBRE DU COMITÉ D'AUDIT	20 000 € (part fixe: 6 500 € part variable : 13 500 €) avec un montant complémentaire maximum de 10 000 € par an (2 000 € par séance au-dessus de 6 réunions)
MEMBRE DU CNR, CGRSE OU COMITÉ STRATÉGIQUE (CS)	16 000 € / Comité (part fixe : 6 500 € part variable : 9 500 €) avec un montant complémentaire maximum de 6 000 € par an / Comité (2 000 € par séance au-dessus de 4 réunions pour le CNR et CGRSE et 12 réunions pour le CS)

6

PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS

BÉATRICE DAVOURIE
Directrice juridique

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

1re & 2e RÉSOLUTIONS

Approbation des comptes sociaux
et consolidés 2023

3e RÉSOLUTION

AFFECTATION DU RÉSULTAT

• Perte de l'exercice 2023	10 021 490 911,50 €
• Report à nouveau	3 449 712 545,78 €

AFFECTATION AU COMPTE

Report à nouveau (=)	- 6 571 778 365,72 €

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

4e à 6e RÉSOLUTIONS

Approbation de conventions réglementées, conformément aux dispositions de l'article L.225-38 du Code du Commerce

- Pacte d'actionnaire avec GPA relatif à Éxito
- Pré-accord avec Grupo Calleja en vue de la cession de la participation dans Éxito
- Contrat d'acquisition & contrat de nantissement avec GPA concernant la participation dans Cnova

7e RÉSOLUTION

Approbation des informations mentionnées à l'article L.22-10-9 I du Code de commerce relatives à la rémunération des mandataires sociaux versée au cours ou attribuée **au titre de 2023**

8e RÉSOLUTION

Approbation de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés **au cours de 2023** ou attribués au titre du même exercice à M. Jean-Charles Naouri, en sa qualité de Président-Directeur général

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

9e RÉSOLUTION

Approbation d'un amendement à la politique de rémunération **2023** des administrateurs non dirigeants

10e RÉSOLUTION

Approbation de la politique de rémunération de M. Jean-Charles Naouri **au titre de 2024** en sa qualité de Président-Directeur général

11e RÉSOLUTION

Approbation de la politique de rémunération des administrateurs non dirigeants **au titre de 2024** jusqu'à la date de réalisation de la restructuration financière

12e RÉSOLUTION

Ratification de la nomination d'un administrateur intervenue en 2023

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

13e à 23e RÉSOLUTIONS

Ratification des nominations des nouveaux administrateurs et censeurs intervenues à la date de réalisation de la restructuration financière le 27 mars 2024 :

- M. Laurent PIETRASZEWSKI
- M. Philippe PALAZZI
- M. Pascal CLOUZARD
- M. Branislav MIŠKOVIČ
- Mme Athina ONASSIS
- Mme Elisabeth SANDAGER
- M. Thomas DOERANE (Censeur)
- M. Thomas PIQUEMAL (Censeur)
- M. Martin PLAVEC (Censeur)

Renouvellement du mandat de deux administratrices :

- Mme Nathalie Andrieux
- Mme Elisabeth Sandager

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

24e RÉSOLUTION

Approbation de la politique de rémunération du Directeur général **au titre de 2024**

25e RÉSOLUTION

Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration **au titre de 2024**

26e RÉSOLUTION

Approbation de la politique de rémunération des administrateurs **au titre de 2024** à compter de la date de réalisation de la restructuration financière

27e RÉSOLUTION

Rémunération allouée aux censeurs

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

28e RÉSOLUTION

Nomination du cabinet KPMG SA aux fins de la certification des informations en matière de durabilité

- Durée : jusqu'à l'Assemblée 2028 appelée à statuer sur les comptes 2027

29e RÉSOLUTION

Autorisation d'achat par la Société de ses propres actions

- **10%** du capital social à la date d'utilisation de la résolution
- Prix d'achat maximum : 8€ par action
- Durée : 18 mois
- Utilisation en période d'OPA : Non (sauf pour satisfaire des engagements de livraison de titres (attributions gratuites d'actions notamment) engagés et annoncés avant le lancement de l'offre

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

30e à 38e RÉSOLUTIONS

Renouvellement des autorisations financières pour une durée de 26 mois (non utilisables en période d'OPA)

Plafonnement global des montants autorisés par la 38e résolution

R	Objet	Modalités	Montant maximal
30	Augmentation de capital	avec DPS	**50 %** du Capital Social Post-Réduction*
31	Augmentation de capital par voie d'offre au public	sans DPS	**10 %** du Capital Social Post-Réduction*
32	Augmentation de capital par voie de placement privé	sans DPS	**10 %** du Capital Social Post-Réduction*
33	Prix d'émission dérogatoire *(augmentations de capital sans DPS – R31 et R32)* : cours moyen pondéré des 10 dernières séances avec décote possible maximum de 10%		(Cf. ci-dessus)
34	Faculté d'augmenter la taille de l'émission initiale *(augmentations de capital avec et sans DPS – R30, 31, 32 et 33)*		**15%** émission initiale (Cf. ci-dessus)*

* MONTANT TOTAL MAXIMAL DE TITRES DE CRÉANCES POUVANT ÊTRE ÉMIS : 2MDS€

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

30e à 38e RÉSOLUTIONS

Renouvellement des autorisations financières pour une durée de 26 mois (non utilisables en période d'OPA)

Plafonnement global des montants autorisés par la 38e résolution

R	Objet	Modalités	Montant maximal
35	Augmentation de capital par incorporation de réserves	-	**50 %** du Capital Social Post-Réduction
36	Augmentation de capital en cas d'OPE initiée par la Société	sans DPS	**10 %** du Capital Social Post-Réduction*
37	Augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature de titres à la Société	sans DPS	**10 %** du Capital Social Post-Réduction*
38	Limitation globale des autorisations financières (R30 à R37)	avec/sans DPS	**50 %** du Capital Social Post-Réduction*
		dont/sans DPS	**50 %** du Capital Social Post-Réduction*

* MONTANT TOTAL MAXIMAL DE TITRES DE CRÉANCES POUVANT ÊTRE ÉMIS : 2MDS€

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

39e RÉSOLUTION

Renouvellement de l'autorisation d'augmenter le capital au profit d'adhérents à un PEE

- Sans DPS
- Durée : 26 mois
- Montant maximal : **2%** du Capital Social Post-Réduction

40e RÉSOLUTION

Renouvellement de l'autorisation d'attribuer gratuitement des actions Casino au profit des membres du personnel salarié et/ou des dirigeants mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées

- Sans DPS
- Plafond : **1%** du Capital Social Post-Réduction (hors ajustements) dont **0,5%** pour les Dirigeants mandataires sociaux de la Société (actions de performance)
- Durée : 38 mois

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

41e RÉSOLUTION

Renouvellement de l'autorisation de réduire le Capital Social par annulation d'actions détenues en propre

- Plafond : **10%** du Capital Social existant à la date de l'annulation
- Durée : 26 mois

42e RÉSOLUTION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

7

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ERIC ROPERT
Pour le Collège des Commissaires aux comptes

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SOMMAIRE

LISTE DES RAPPORTS

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

RAPPORTS SPÉCIAUX AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE (AGE)

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2023

DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL : PAGES 199 – 203

Certification des comptes sans réserve, ni observation

- « Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice. »

Points clés de l'audit

- Evaluation des titres de participation
- Evaluation de la continuité d'exploitation

Aucune observation sur le rapport de gestion, les autres documents sur la situation financière et le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise

Format de présentation des comptes annuels

- « Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen. »

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2023

DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL : PAGES 79 – 85

Certification des comptes sans réserve, ni observation

- « Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation. »

Points clés de l'audit

- Test de dépréciation des goodwill
- Continuité de l'exploitation
- Evaluation et présentation de l'Activité Abandonnée Hypermarchés et Supermarchés de Casino en France
- Evaluation des avantages commerciaux à percevoir des fournisseurs en fin d'exercice

Aucune observation sur le rapport de gestion du Groupe

Format de présentation des comptes consolidés (y compris le balisage de ces comptes)

- « Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen. »

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2023

DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL : PAGES 240 – 242

Sont présentées dans notre rapport spécial les conventions suivantes :

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice et soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

- Pacte d'actionnaires entre les sociétés Casino Guichard-Perrachon et Companhia Brasileira de Distribuçao
- Pré-accord relatif à la cession de la participation du groupe Casino dans la société Almacenes Exito S.A.
- Contrat relatif à l'acquisition par la société Casino, Guichard Perrachon des actions Cnova détenues indirectement par la société Companhia Brasileira de Distribuçao et contrat de nantissement

Conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale

Absence de convention approuvée au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé

RAPPORTS SPÉCIAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION D'ACTIONS ET DE DIVERSES VALEURS MOBILIÈRES AVEC MAINTIEN ET/OU SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

30e, 31e, 32e, 33e, 34e, 36e, 37e et 38e résolutions

Délégation au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour une durée de 26 mois, de la compétence pour décider de l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières, de fixer les conditions définitives de ces émissions et, le cas échéant, avec suppression du droit préférentiel de souscription

- Le montant nominal global des augmentations du capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme, ne pourra, selon la 38ème résolution, excéder 50% du Capital Social Post Réduction au titre des 30e à 37e résolutions, étant précisé que certaines de ces résolutions sont assorties de plafonds individuels
- Pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre au titre des 31e, 32e et 33e résolutions et pas d'avis sur celles au titre des 30e, 36e et 37e résolutions, dont les modalités de détermination du prix d'émission ne sont pas précisées
- Les conditions définitives dans lesquelles les émissions seraient réalisées n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription faite dans les 31e et 32e résolutions
- Rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de ces délégations par votre conseil d'administration

RAPPORTS SPÉCIAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION DE TITRES DE CAPITAL ET/OU DE DIVERSES VALEURS MOBILIÈRES DE LA SOCIÉTÉ, RÉSERVÉE AUX ADHÉRENTS D'UN PLAN D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE

39e résolution

Délégation au conseil d'administration pour une durée de 26 mois de la compétence de décider l'émission, en une ou plusieurs fois, de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise de la Société et des sociétés qui lui sont liées

- Le nombre total d'actions pouvant être émises ne pourra être supérieur à 2 % du nombre total des actions représentant le Capital Social Post Réduction
- Pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre
- Les conditions définitives de cette émission n'étant pas fixées, pas d'avis sur celles-ci et sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription
- Rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre conseil d'administration

RAPPORTS SPÉCIAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUTORISATION D'ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES EXISTANTES OU À ÉMETTRE AU PROFIT DES SALARIÉS

40e résolution

Autorisation donnée au Conseil d'Administration , pour une durée de 38 mois, d'attribuer des actions gratuites, existantes ou à émettre, au profit des dirigeants mandataires sociaux et du personnel salarié de votre société et des sociétés ou des groupements d'intérêt économique liés à la Société

- Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées ne pourra représenter plus de 1 % du nombre total des actions représentant le Capital Social Post Réduction
- Pas d'observation sur les informations données dans le rapport du conseil d'administration

RAPPORTS SPÉCIAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA RÉDUCTION DU CAPITAL

41e résolution

Autorisation donnée au Conseil d'Administration , pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée, avec faculté de subdélégation, pour annuler, dans la limite de 10% de son capital par périodes de 24 mois, les actions acquises au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions

- Pas d'observation sur les causes et conditions de la réduction de capital envisagée

PHILIPPE PALAZZI

Directeur général

GROUPE Casino

SÉANCE DE QUESTIONS-RÉPONSES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024

GROUPE Casino

8

VOTE DES RÉSOLUTIONS

BÉATRICE DAVOURIE
Directrice juridique

VOTE DES RÉSOLUTIONS

FONCTIONNEMENT DU BOÎTIER DE VOTE

1 INSEREZ VOTRE CARTE

Le boîtier ne peut fonctionner
que si votre carte à puce est correctement insérée

2 VOTEZ

Lorsque le vote est ouvert,
appuyez simplement sur la touche
correspondant à votre choix*

**Si vous avez besoin de corriger votre choix, appuyez sur une nouvelle touche.*

VOTE DES RÉSOLUTIONS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

1re RÉSOLUTION

Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023

VOTE DES RÉSOLUTIONS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

2e RÉSOLUTION

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023

VOTE DES RÉSOLUTIONS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

3e RÉSOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice

VOTE DES RÉSOLUTIONS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

4e RÉSOLUTION

Approbation d'une convention réglementée, conformément aux dispositions des articles L.225-38 et suivants du Code de commerce

5e RÉSOLUTION

Approbation d'une convention réglementée, conformément aux dispositions des articles L.225-38 et suivants du Code de commerce

VOTE DES RÉSOLUTIONS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

6e RÉSOLUTION

Approbation de conventions réglementées, conformément aux dispositions des articles L.225-38 et suivants du Code de commerce

7e RÉSOLUTION

Approbation des informations mentionnées à l'article L.22-10-9 I du Code du commerce relatives à la rémunération des mandataires sociaux versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice 2023

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

8e RÉSOLUTION

Approbation de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2023 ou attribués au titre du même exercice à M. Jean-Charles Naouri à raison de ses mandats de Président-Directeur général

VOTE DES RÉSOLUTIONS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

9e RÉSOLUTION

Amendement à la politique de rémunération des administrateurs non dirigeants au titre de l'exercice 2023

10e RÉSOLUTION

Approbation de la politique de rémunération de M. Jean-Charles Naouri au titre de l'exercice 2024 à raison de ses mandats de Président-Directeur général

11e RÉSOLUTION

Approbation de la politique de rémunération des administrateurs non dirigeants au titre de l'exercice 2024 à raison de leur mandat jusqu'à la date de réalisation de la restructuration financière

12e RÉSOLUTION

Ratification de la nomination à titre provisoire de la société Par-Bel 2 en qualité d'administrateur

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

13e RÉSOLUTION

Ratification de la nomination
à titre provisoire de
M. Philippe Palazzi
en qualité d'administrateur

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

14e RÉSOLUTION

Ratification de la nomination
à titre provisoire de
M. Laurent Pietraszewski
en qualité d'administrateur

15e RÉSOLUTION

Ratification de la nomination
à titre provisoire de
M. Pascal Clouzard
en qualité d'administrateur

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

16e RÉSOLUTION

Ratification de la nomination
à titre provisoire de
M. Branislav Miškovič
en qualité d'administrateur

17e RÉSOLUTION

Ratification de la nomination
à titre provisoire de
Mme Athina Onassis
en qualité d'administrateur

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

18e RÉSOLUTION

Ratification de la nomination
à titre provisoire de
Mme Elisabeth Sandager
en qualité d'administrateur

VOTE DES RÉSOLUTIONS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

19e RÉSOLUTION

Renouvellement
du mandat d'administrateur
de Mme Nathalie Andrieux

VOTE DES RÉSOLUTIONS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

20e RÉSOLUTION

Renouvellement
du mandat d'administrateur
de Mme Elisabeth Sandager

21e RÉSOLUTION

Ratification de la nomination
à titre provisoire
de M. Thomas Doerane
en qualité de censeur

22e RÉSOLUTION

Ratification de la nomination
à titre provisoire
de M. Thomas Piquemal
en qualité de censeur

23e RÉSOLUTION

Ratification de la nomination
à titre provisoire
de M. Martin Plavec
en qualité de censeur

VOTE DES RÉSOLUTIONS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

24e RÉSOLUTION

Approbation de la politique de rémunération du Directeur général au titre de l'exercice 2024 à raison de son mandat

VOTE DES RÉSOLUTIONS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

25e RÉSOLUTION

Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2024 à raison de ses mandats

26e RÉSOLUTION

Approbation de la politique de rémunération des administrateurs au titre de l'exercice 2024 à raison de leur mandat à compter de la réalisation de la restructuration financière

VOTE DES RÉSOLUTIONS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

27e RÉSOLUTION

Rémunération allouée aux censeurs

28e RÉSOLUTION

Nomination de KPMG S.A
en qualité de Commissaire
aux comptes chargé de la mission
de certification des informations
en matière de durabilité

VOTE DES RÉSOLUTIONS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

29e RÉSOLUTION

Autorisation d'achat par la Société de ses propres actions

VOTE DES RÉSOLUTIONS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

30e RÉSOLUTION

Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la Société ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société ou de l'une de ses filiales, avec maintien du droit préférentiel de souscription

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

31e RÉSOLUTION

Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la Société ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société ou de l'une de ses filiales, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'offre au public

VOTE DES RÉSOLUTIONS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

32e RÉSOLUTION

Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital, par voie d'offre visée au 1° de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

33e RÉSOLUTION

Autorisation conférée au Conseil d'administration, en cas d'émissions sans droit préférentiel de souscription par offre au public ou par voie d'offre visée au 1° de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, pour fixer le prix d'émission selon les modalités déterminées par l'Assemblée générale

VOTE DES RÉSOLUTIONS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

34e RÉSOLUTION

Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital réalisée avec ou sans droit préférentiel de souscription

VOTE DES RÉSOLUTIONS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

35e RÉSOLUTION

Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou toutes autres sommes dont la capitalisation serait admise

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

36e RÉSOLUTION

Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet d'émettre avec suppression du droit préférentiel de souscription des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

37e RÉSOLUTION

Délégation de pouvoirs conférée au Conseil d'administration, dans la limite de 10 % du capital de la Société, à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital

VOTE DES RÉSOLUTIONS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

38e RÉSOLUTION

Limitation globale des autorisations financières conférées au Conseil d'administration

VOTE DES RÉSOLUTIONS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

39e RÉSOLUTION

Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital, ou de céder des actions autodétenues, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires en faveur d'adhérents à un plan d'épargne d'entreprise

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

40e RÉSOLUTION

Autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre de la Société au bénéfice des membres du personnel salarié et/ou des dirigeants mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées ; renonciation de plein droit des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription

VOTE DES RÉSOLUTIONS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

41e RÉSOLUTION

Autorisation conférée au Conseil d'administration de réduire le capital social par annulation d'actions détenues en propre

VOTE DES RÉSOLUTIONS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

42e RÉSOLUTION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

FERMETURE DE SÉANCE

LAURENT PIETRASZEWSKI
Président du Conseil d'administration

MERCI

GROUPE Casino

DISCLAIMER

Cette présentation contient des informations et déclarations prospectives sur Casino. Les informations prospectives ne sont pas des faits historiques. Ces déclarations contiennent des projections financières et des estimations, ainsi que les hypothèses sous-jacentes, des déclarations concernant les plans, les objectifs et les attentes à l'égard de futures opérations, produits et services, et des déclarations concernant les performances futures. Les déclarations prospectives sont généralement identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croit », « a l'intention », « estime » et autres expressions similaires. Bien que la direction de Casino pense que les attentes reflétées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, les investisseurs et les détenteurs de titres Casino sont avertis que ces énoncés et déclarations prospectives sont assujettis à divers risques et incertitudes, dont bon nombre sont difficiles à prévoir et généralement en dehors du contrôle de Casino, qui pourraient entraîner des résultats et développements réels sensiblement différents de ceux exprimés, suggérés ou projetés dans les informations prospectives et déclarations. Ces risques et incertitudes comprennent ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics de Casino déposés auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF »), y compris ceux énumérés sous la rubrique « Facteurs de risque et assurances » dans le Document de Référence déposé par la société Casino le 12 mai 2024. Sauf tel que requis par la loi applicable, Casino ne s'engage aucunement à mettre à jour toute information prospective ou des énoncés.

Cette présentation a été préparée uniquement à titre informatif et ne doit pas être interprétée comme une sollicitation ou une offre d'achat ou de vente de valeurs mobilières ou instruments financiers connexes. De même, elle ne donne pas et ne doit pas être traitée comme un conseil d'investissement. Elle n'a aucun égard aux objectifs de placement, la situation financière ou des besoins particuliers de tout récepteur. Aucune représentation ou garantie, expresse ou implicite, n'est fournie par rapport à l'exactitude, l'exhaustivité ou la fiabilité des informations contenues dans ce document. Il ne devrait pas être considéré par les bénéficiaires comme un substitut à l'exercice de leur propre jugement. Toutes les opinions exprimées dans ce document sont sujettes à changement sans préavis.

Cette présentation et son contenu sont des renseignements exclusifs et ne peuvent être reproduits ou diffusés en tout ou en partie sans le consentement préalable écrit du groupe Casino.